

Compte-rendu du Conseil de l'EUIP

Séance du 9 octobre 2018

MEMBRES PRESENTS : Mmes FOURNIER Sophie (invitée), MONIER Marie, PALADIAN Françoise , PAILLER Delphine , VARENNE Christelle et MM. BEAUNE Philippe, CENTENO Emmanuel, LEFEVRE Régis, MARTIN Franck, ORLOFF Jean, PERISSE Frédéric et TRASSOUDAIN Laurent (Président)

EXCUSES: Mmes AMEDJKANE Thilieli, CHASTEL Christine, FLECK Sonia et MM. BELLOUCHE Larbi, LAMY Thomas et TABELLION Bertrand

10 votants

PROCURATIONS : aucune

Laurent TRASSOUDAIN ouvre la séance à 9h30 et présente l'ordre du jour.

1. Informations sur la rentrée

Laurent TRASSOUDAIN présente un tableau comparatif des effectifs par diplôme des deux dernières années universitaires. Les chiffres restent toutefois à consolider pour le compte-rendu car ils ne semblent pas conformes à la réalité (source infocentre). Il faut par ailleurs noter que les doubles inscriptions Master-Ingénieurs et Master-parcours recherche médecine n'ont pas été encore effectuées, ce qui explique parfois les écarts au niveau des M2.

En cursus licence, on peut observer une nette baisse dans les effectifs de L2 SPI, qui s'explique en partie par la réforme du statut d'AJAC qui rend moins souple l'accès à l'année supérieure (Pour mémoire : obtention de 45 crédits), mais surtout par les mauvais taux de réussite de la promotion de L1 2018.

La licence de Physique voit quant à elle, ses effectifs en net augmentation. Marie MONIER explique qu'en licence de physique, 95% des étudiants sont titulaires d'un BAC S contre 50% des étudiants de SPI, ce qui explique les meilleurs taux de réussite. Par ailleurs, on constate dernièrement une attirance accrue des jeunes pour la physique, qui ces dernières années, n'avait pas bonne presse en terme d'orientation professionnelle.

Delphine PAILLER, IPR de physique-chimie, précise que les lycéens étaient souvent découragés par la modélisation et les calculs mathématiques. L'aspect calculatoire a de ce fait été lissé au niveau des programmes de lycée ; il est donc intéressant de voir l'impact de cette mesure sur l'évolution des effectifs.

En master, on note une baisse d'effectif en M1 ENERGIE et en M1 PFA, ce dernier ayant eu une promotion plutôt exceptionnelle l'an dernier. Les autres parcours ont presque tous atteint les seuils d'ouverture fixés.

Il faut noter l'ouverture du DU DATA Scientist que le bureau a souhaité proposer même si les effectifs seuils n'étaient pas atteints. En effet, le déroulement de la formation et notamment l'aspect prise en

charge des frais des stagiaires a quelque peu été modifié pour l'UE 5 (UE délocalisée au centre de calcul de l'IN2P3 à Villeurbanne) afin de diminuer les coûts et maintenir une autosuffisance financière.

Emmanuel CENTENO demande des précisions quant au positionnement de l'EUPI par rapport au Mastère de SIGMA, il s'interroge notamment sur l'affichage d'une offre similaire sur un même campus. Jean ORLOFF explique que les dispositifs ne se sont pas tout à fait identiques, celui de SIGMA étant moins spécialisé. Laurent TRASSOUDAIN informe qu'il a demandé à Vincent BARRA (ISIMA), co-porteur du projet de Mastère, s'il était cohérent sur le site de conserver les deux formations et ce dernier a confirmé, rétorquant qu'elles étaient complémentaires.

Jean ORLOFF regrette l'absence totale d'aide de l'université sur ce DU, tant pour obtenir des contacts que pour organiser la communication.

2. Approbation du profil du poste PR 28

Laurent TRASSOUDAIN explique qu'il n'avait pas été question de ce poste lors des conseils précédents car l'EUPI n'avait pas fait d'autre demande que la mutation de M. CHECCHIN (NDLR : caduque suite à promotion depuis) conformément aux injonctions de baisse de masse salariale.

Les laboratoires, par contre, ont souhaité pouvoir faire des demandes par leur propre canal et de ce fait, l'Institut Pascal (IP) a émis la volonté d'obtenir un poste en section 28 pour répondre aux besoins en recherche. A la suite de cela, Vianney DEQUIEDT, en charge des collegia, mais aussi de la politique des talents a conseillé l'affichage de ce poste à destination d'un titulaire MCF, membre de l'IUF (possibilité offerte par l'article 46.4 c Décret n°84-431 du 6 juin 1984).

La gouvernance ayant accepté cette proposition, l'IP a travaillé le profil recherche et Jean ORLOFF le profil enseignement. Le profil complet est donc présenté ce jour au conseil pour acceptation par vote. Régis LEFEVRE relève plusieurs tournures mal rédigées qui pourraient prêter à confusion. En effet, la phrase « sous la direction de G. MALPUECH » visible dans le profil recherche détaillée laisse à penser que c'est le professeur recruté qui « sera sous la direction » et non l'axe Photon. Le libellé est modifié comme suit : « ... dirigé par G. MALPUECH ». Par ailleurs, le terme « IUF junior » est à enlever, ainsi l'affichage du poste est moins fléché.

De manière général, les membres du conseil jugent la description de l'équipe trop exhaustive pour un profil de poste dont l'objet n'est pas de décrire trop le service. Il sera donc demandé au laboratoire d'ôter la liste des publications qui n'apporte pas de plus-value et de revoir les maladresses.

Concernant la partie enseignement, Laurent TRASSOUDAIN précise que le besoin dans cette section n'est pas forcément justifié. Cependant, le profil de ce poste s'inscrit dans le challenge 2 du projet CAP 20-25 et l'université a obligation de publier la moitié de ses recrutements dans ce cadre.

Marie MONIER relève l'effet pervers de l'I-site qui nuit à ceux qui ne sont pas dans les axes.

Jean ORLOFF présente le profil enseignements dont les interventions seront en licence et Master de physique afin de satisfaire non seulement les besoins de l'EUPI en lien avec la section 28, mais aussi des besoins plus larges, par exemple en électromagnétisme. Le candidat retenu sera également amené à prendre des responsabilités dans l'organisation des formations de l'EUPI.

Lecture faite, Laurent TRASSOUDAIN soumet le profil de poste au vote du conseil : **9 voix POUR sous réserve des modifications demandées, 1 ABSTENTION**

3. Approbation de la liste des intervenants extérieurs

Laurent TRASSOUDAIN présente la liste des intervenants dont bon nombre font l'objet d'un renouvellement.

Marie MONIER fait remarquer que 75% des doctorants sont dans cette liste, et qu'en tant que vacataires, leurs interventions en TP sont payées à 2/3 h alors que des doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral sont rémunérés 1h pour le même travail. Elle déplore l'iniquité de traitement.

Françoise PALADIAN indique que la validation d'une telle liste n'a pas grand intérêt puisque figurent juste les noms et les professions.

Sophie FOURNIER indique que désormais seuls les nouveaux recrutements doivent passer devant le conseil de composante, les renouvellements ayant déjà tous été validés par le CAC de juillet. Elle précise également que le conseil de l'EUPI peut tout à fait décider que les nouveaux dossiers (CV, qualité, heures prévisionnelles...) soient instruits en commission pédagogique ou en conseil.

Jugeant qu'il faut faire confiance aux enseignants qui recrutent, il est décidé qu'à l'avenir, le volume d'heures prévisionnel ainsi que la formation concernée par l'intervention, soient indiqués sous chaque nom. Par ailleurs, le conseil se réserve le droit de demander des détails aux responsables de formations concernant les vacances > 50 h.

La liste est soumise au vote : **ACCEPTEE à l'unanimité**

4. Point d'exécution budgétaire sur une année universitaire

Frédéric PERISSE présente la situation budgétaire de l'EUPI au 30 septembre. Le taux d'exécution actuel est de 75% et devrait tendre vers les 100% en fin d'exercice.

Le tableau présenté détaille les dépenses par grands items de septembre 2017 à septembre 2018 afin de représenter une année universitaire. Toutefois, il faut noter que ce tableau de septembre à septembre n'est pas très représentatif puisque les périodes de commande ne sont pas identiques d'une année sur l'autre.

Franck MARTIN s'étonne de ne voir aucun frais de mission sur la ligne du master GC ? Frédéric PERISSE pense à une erreur et enverra le tableau rectifié dès que possible. L'erreur étant dû au fait que les données d'infocentre (outil de reporting de l'UCA) ne prennent pas en compte les remboursements des frais de missions. Les données corrigées seront fournies avec le compte rendu du conseil.

Laurent TRASSOUDAIN indique que pour le budget 2019, l'EUPI ne fait aucune demande en fonctionnement auprès de l'UCA, les recettes propres induites par la formation continue et l'apprentissage suffisent à couvrir les frais de fonctionnement de l'EUPI. La demande d'investissement a également été revue à la baisse (60k€ au lieu de 100K€), la demande initiale incluait la réfection des amphis 103 et 107, cette demande a été refusée lors du dialogue avec les instances de l'UCA dans le cadre de la DUM (demande unique de moyens).

Le vote du budget initiale 2019 est à prévoir au prochain conseil.

5. Ventilation du référentiel

Pour mémoire l'enveloppe 2017-2018 était de 366h + 150h négociées sur ressources propres.

Cette année, l'enveloppe allouée a subi une baisse d'environ 20% et s'élève à 300h. La négociation pour le paiement des heures sur ressources propres ayant quant à elle trouvé une issue à 100 h.

Par ailleurs, il faut noter que les heures de référentiel des DEPA seront désormais prises sur crédits liés à loi ORE (orientation et réussite des étudiants) mais que les ex PCA (primes de charges administratives) des directeurs adjoint et présidents de départements deviennent des heures de référentiel, ce qui au global rajoute une charge supplémentaire au volume donné.

Il y a donc 427 h à répartir pour un besoin réel de 472h (cf. tableau)

Françoise PALADIAN juge qu'il est trop tôt pour faire la répartition car les effectifs ne sont pas stabilisés, notamment en master.

Jean ORLOFF rétorque que la part variable liée aux effectifs n'est pas très représentative étant donné que la somme globale est fixe.

Marie MONIER précise que l'attribution des heures du référentiel a un impact sur l'attribution des services si ces dernières sont prises en « décharge » et que c'est la raison pour laquelle la ventilation doit avoir lieu tôt.

Laurent TRASSOUDAIN indique qu'il ne souhaite pas modifier les heures données l'an dernier aux directeurs adjoint et présidents de départements et propose par contre de laisser le soin aux

départements d'attribuer les heures de responsabilités pédagogiques selon l'enveloppe qui leur est dévolue (cf. tableau).

Le conseil est **FAVORABLE** à cette proposition à l'unanimité.

6. Questions diverses

Laurent TRASSOUDAINÉ fait part de la démission de Bertrand TABELLION en tant que personnalité extérieure. L'emploi du temps de ce dernier ne lui laissant guère de disponibilité. Frédéric PERISSE est chargé de chercher un remplaçant, masculin pour respecter la parité et industriel de préférence.

Philippe BEAUNE souhaite obtenir des informations sur l'utilisation du studio son.

Laurent TRASSOUDAINÉ indique qu'une réunion a eu lieu avant les congés d'été avec tous les participants potentiels sous l'égide de la DIL. Il en est ressorti que le studio aurait plusieurs usages tels que : ateliers du CLASS, du SUC, pratiques musicales des étudiants et bien évidemment un usage plus pédagogique puisque les TP son du master SETSIS se dérouleront dedans. La réservation de ce local a été placée sous l'autorité du PAC.

Christelle VARENNE demande si l'évaluation des enseignements des licences sera réitérée ? Laurent TRASSOUDAINÉ précise qu'on ne connaît pas encore ce qui fera l'objet de l'évaluation UCA mais que celles qui ne seront pas évaluées par l'UCA le seront par l'EUPI .

Marie MONIER propose de la faire plus tôt pour avoir les informations utiles pour l'autoévaluation.

Christelle VARENNE demande si les départs en retraite des membres de l'EUPI ne pourraient pas être valorisés par le biais d'un moment convivial ? Laurent TRASSOUDAINÉ est favorable à cette idée et propose de lier ce moment à celui de la galette.

Franck MARTIN s'interroge sur le fait qu'il ait été demandé aux enseignants d'obtenir un badge professionnel ? Les salles de TD du PME seront très prochainement accessibles par badge, aussi les enseignants qui n'en disposent pas sont invités à faire une demande rapide via l'ENT sans quoi ils ne pourront accéder aux salles.

Jean ORLOFF tient à faire remarquer que l'université attribue 427h de référentiel pour 15000h enseignement réalisées à l'EUPI alors qu'à contrario, elle prélève 6% des ressources propres, ce n'est donc pas rationnel et largement en dessous des normes.